

gouvernement ne prend pas les mesures qui s'imposent pour résoudre le problème, il ne mérite pas la confiance des députés ni celle du peuple canadien.

**M. Winch:** La motion dont nous sommes saisis est essentiellement une motion de principe visant à réduire de \$10,000 le montant total du crédit que cherche à obtenir le ministre des Finances. Le ministre n'ignore pas, je crois,—on l'a déjà signalé,—que c'est la seule façon qu'a un simple député de reprocher au gouvernement sa ligne de conduite ou de le réprimander pour n'avoir pris aucune disposition utile afin de parer aux problèmes qui écrasent en ce moment la population et l'économie du pays.

J'irai encore plus loin et je dirai, à la lumière de la discussion qui a eu lieu cet après-midi, que c'est également le seul procédé qui s'offre à un simple député ou à l'opposition pour dire au ministre des Finances et au gouvernement combien nous sommes dégoûtés de la tentative qu'ils ont faite, intentionnellement ou autrement, de ravir au Parlement le plus grand de ses pouvoirs, celui de discuter à fond toute dépense envisagée. Nous sommes saisis d'une motion de subsides provisoires; la proposition d'amendement qui a été présentée vise à réduire le total qui doit être autorisé en vertu de la motion de subsides provisoires qui, lui-même, vise à obtenir une somme suffisante pour répondre au sixième des crédits de l'année à venir. Il s'agit pour le Parlement, par la voix des représentants du peuple, d'autoriser une dépense qui touche tous les secteurs de l'économie, en ce qui concerne le gouvernement fédéral. Qu'un ministre ou le gouvernement cherche de quelque façon à dire que les députés doivent être appelés à autoriser la dépense d'un sixième des dépenses totales à venir, sans avoir le droit d'en discuter chaque poste, chaque programme et chaque grief, c'est un déni complet des droits parlementaires. Comme vous savez, monsieur le président, et comme je l'ai si souvent entendu dire par le ministre des Finances quand il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, le principal et le véritable pouvoir du Parlement réside dans le contrôle des dépenses.

De l'opposition où je siège, et après avoir siégé déjà dans l'opposition avec un grand nombre de membres du parti conservateur qui siègent maintenant vis-à-vis de nous, je dois vous dire, monsieur le président, que quand j'entends ces derniers parler comme ils l'ont fait cet après-midi, et quand je me rappelle les propos qu'ils tenaient quand ils siégeaient de ce côté-ci, cela me donne la nausée. Il y a de quoi avoir la nausée quand on constate que ceux-là mêmes qui, siégeant de ce côté-ci, défendaient des principes, n'oùbissent plus, depuis qu'ils sont au pouvoir,

qu'à la ruse et à l'opportunisme et brûlent ce qu'ils adoraient. Je parle sérieusement, et je suis tout à fait sincère. Le ministre des Finances le sait parfaitement. Une des expériences les plus amères qu'on puisse connaître en démocratie, c'est de constater que les gens changent en passant de l'opposition au pouvoir.

Monsieur le président, vous avez déclaré la proposition d'amendement admissible, et avec raison. Cela nous donne l'occasion de maintenir le droit qu'ont les députés, qu'ils siègent du côté du gouvernement ou du côté de l'opposition, de contrôler les dépenses de fonds publics et d'en discuter tous les aspects avant de voter le sixième de l'argent requis pour les douze mois à venir. Cela nous donne l'occasion de demander au gouvernement quel est son programme, de lui signaler les problèmes du jour, et d'exprimer nos vues sur la façon dont l'argent devrait être dépensé dans les prochains mois.

L'opposition officielle a parfaitement raison de vouloir, avant d'autoriser le sixième des dépenses à venir, dire au gouvernement non seulement qu'il a failli à la tâche, qu'il a échoué et même qu'il esquive ses responsabilités, mais qu'il ne sait même pas d'où il vient et n'a pas d'idée où il va.

**M. Graftey:** Quelle vertueuse suffisance!

**M. Winch:** Avant de lui accorder le sixième de l'argent dont il a besoin pour l'année qui vient, nous devons lui demander d'exposer son programme en ce qui regarde le chômage. Nous devons lui demander pourquoi des changements ont été apportés à l'assurance-chômage, et pourquoi on a resserré les règlements. Alors qu'il nous demande le sixième de l'argent pour l'année qui vient, nous dira-t-il pourquoi il n'a pas relevé les traitements des fonctionnaires? Quelle est sa ligne de conduite à l'égard des griefs, des requêtes et des vœux du service public?

Au moment où le gouvernement demande des crédits provisoires pour le ministre des Affaires des anciens combattants, va-t-il dire au comité et à la population ainsi qu'aux anciens combattants eux-mêmes, pourquoi, en dépit d'une promesse très précise que le ministre a faite au comité des Affaires des anciens combattants, car on ne peut pas l'interpréter autrement, de présenter dès cette session un projet de révision de la loi sur les anciens combattants...

**L'hon. M. Brooks:** Je demande à l'honorable député de nous dire quelle promesse précise a faite le ministre des Affaires des anciens combattants?

**M. Winch:** Je parle de mémoire. On a déclaré l'an dernier au comité des Affaires